
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 23 février 2021 à compter de 9 h 21 au Centre communautaire et récréatif situé au 5 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, considérant les mesures gouvernementales relatives au contexte de COVID-19, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivette
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Carole Robert
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la conseillère Francine Fortin
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Cayamant
Déléage
Denholm
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Low
Lac Ste-Marie
Maniwaki
Messines
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est présent, virtuellement

Monsieur le conseiller Alain Fortin

Montcerf-Lytton

Sont absents :

Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le substitut Michel Lamoureux

Municipalités représentées

Egan-Sud
Bouchette

Sont aussi présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière et madame Natacha Desjardins, agente de communications.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 9 h 21.

2021-R-AG073

Adoption de l'ordre du jour de la séance d'ajournement du conseil du 23 février 2021

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSEIL

Considérant la volonté commune de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, du Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg et du Centre d’amitié autochtone de Maniwaki de rassembler les autochtones et non-autochtones de la MRC afin de prévenir et sensibiliser la population face à toute forme de racisme interculturel;

Considérant le climat souvent tendu sévissant depuis des années au sein de la population;

Considérant les besoins en matière d’éducation et de formation auprès des communautés non autochtones et autochtones de la MRC, afin de leur permettre de comprendre les besoins et réalités de tous;

Considérant la nécessité de réunir les communautés afin que chacune se sente accueillie et respectée;

Considérant les besoins de mise en place de bonnes pratiques sur la gestion de la diversité, la résolution de conflits éventuels et les bénéfices de l’avantage de la diversité;

Considérant que faisant suite à cette volonté et aux faits discutés entre les organismes plus haut mentionnés, la création d’un comité composé d’acteurs provenant de différents secteurs de la société a été recommandée;

Considérant les besoins techniques, administratifs et terrains que ce comité serait appelé à combler;

Considérant qu’un agent de liaison interculturel pourrait être embauché, pour le suivi de ce comité, mais également pour la sensibilisation à la problématique du racisme interculturel;

Considérant que le Fonds d’Initiatives autochtones III, mis en place par le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec, a comme objectif général de soutenir les autochtones dans leur développement économique, social et communautaire;

Considérant que ce programme vise à compléter le financement que reçoivent les collectivités autochtones pour mener à bien des initiatives précises et ponctuelles qui contribuent à établir des relations harmonieuses entre les collectivités des Premières Nations et le public;

Considérant que le projet conjoint proposé par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg et le Centre d’amitié autochtone de Maniwaki répond aux objectifs du FIA III;

Considérant que les demandes de financement, pour ce Fonds, doivent être présentées par les Premières Nations;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite appuyer la demande qui sera présentée par le Conseil de bande de KZA dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’appuyer la demande de financement présentée par le Conseil de bande de Kitigan Zibi Anishinabeg dans le cadre du Fonds d’Initiatives autochtones III, pour la création d’un comité conjoint et l’embauche d’un agent de liaison interculturel pour la sensibilisation à la problématique du racisme.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Considérant que le « Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes » a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

Considérant que le projet de loi no 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

Considérant l'*Entente relative aux Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que la MRC doit adopter un cadre de vitalisation, conformément à l'entente intervenue;

Considérant la recommandation des membres du comité de vitalisation du Fonds Région et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le cadre de vitalisation dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, en respect des modalités prévues à l'*Entente relative au fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale*, suivant les recommandations à être présentées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-R-AG076

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 9 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.